ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Cambodge

Question écrite n° 72283

Texte de la question

M. Christophe Premat attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur les spectacles donnés il y a une année au cœur du temple d'Angkor Vat pour célébrer à la fois le dixième anniversaire du classement du ballet royal du Cambodge au sein du patrimoine immatériel de l'humanité et les vingt ans d'existence du Comité international pour la sauvegarde et le développement du site historique d'Angkor. Les manifestations ont été placées sous l'égide de l'Unesco, des ambassades de France au Cambodge et en Birmanie et de l'école française d'Extrême-Orient. Elles avaient été confiées à une association française, *Khloros Concert*. La totalité des manifestations avait été prise en charge par des mécènes privés. Les concerts-spectacles ont été pris en main par la fondatrice de l'association *Khloros Concert*. Une année après, les artistes, les artisans et les techniciens n'ont pas été payés pour la mise en place de ces manifestations. Dans la mesure où le ministère des affaires étrangères et du développement international ainsi que l'Institut français ont été partenaires de cette association, il aimerait savoir s'il serait possible de demander publiquement et officiellement des comptes à cette association. De plus il souhaiterait que toute association partenaire d'un festival ou d'une opération à l'étranger ayant été l'objet d'irrégularités soit rayée à vie afin d'éviter que des fonds publics soient mal utilisés. Le contrôle de gestion que remplissent les opérateurs culturels français à l'étranger devrait être en mesure de détecter ce type de partenariats suspects.

Texte de la réponse

L'association Khloros Concert a donné, en novembre et décembre 2013, quatre concerts en Birmanie et au Cambodge, notamment au temple d'Angkor Vat, dans le cadre des célébrations des vingt ans d'existence du Comité international de coordination pour la sauvegarde et le développement du site d'Angkor. Aucun engagement contractuel ou soutien financier n'a été conclu entre Khloros, l'Institut français de Paris, les Instituts français de Birmanie et du Cambodge ou les services de coopération et d'action culturelle des ambassades de France à Rangoon et à Phnom Penh. Le contrôle de gestion rempli par les postes diplomatiques constitue un outil utile pour effectuer le suivi des partenariats, dès lors que ces derniers font effectivement l'objet d'un contrat et d'un soutien financier. Le ministère des affaires étrangères et du développement international prendra les mesures nécessaires afin que la nature de ses relations avec l'ensemble Khloros Concert demeure sans ambiguïté pour les potentiels clients de cet organisme.

Données clés

Auteur : M. Christophe Premat
Circonscription : Français établis hors de France (3^{e} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 72283
Rubrique : Politique extérieure
Ministère interrogé : Affaires étrangères
Ministère attributaire : Affaires étrangères

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questions/QANR5L14QE72283

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 6 janvier 2015, page 11
Réponse publiée au JO le : 7 avril 2015, page 2654